PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline — Travail

DECRET N° 2021-276 DU 09 JUIN 2021
PORTANT CREATION DE DOUZE DISTRICTS AUTONOMES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;

Vu la loi n°2014-452 du 05 août 2014 portant mode de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome ;

Vu le décret n°2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Sont créés douze (12) Districts Autonomes, ainsi dénommés :

1. District Autonome du Bas-Sassandra ;
2. District Autonome de la Comoé ;
3. District Autonome du Denguélé ;
4. District Autonome du Gôh-Djiboua ;
5. District Autonome des Lacs ;

6. District Autonome des Lagunes ;
7. District Autonome des Montagnes
8. District Autonome du Sassandra-Marahoué ;
9. District Autonome des Savanes ;
10. District Autonome de la Vallée du Bandama ;
11. District Autonome du Woroba ;
12. District Autonome du Zanzan.

Article 2 : Les ressorts territoriaux et chefs-lieux des Districts Autonomes cités à l'article 1 sont fixés dans l'annexe au présent décret.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 09 juin 2021

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ★ UNION ★ SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline — Travail

ANNEXE AU DECRET N° 2021-276 DU 09 JUIN 2021
PORTANT CREATION DE DOUZE DISTRICTS AUTONOMES

N°	DISTRICTS AUTONOMES	CHEFS-LIEUX	REGIONS	CHEFS-LIEUX
1	BAS-SASSANDRA	San-Pédro	Nawa	Soubré
			San-Pédro	San-Pédro
			Gbôklé	Sassandra
2	COMOE	Abengourou	Indénié-Djuablin	Abengourou
			Moronou	Bongouanou
			Sud-Comoé	Aboisso
3	DENGUELE	Odienné	Folon	Minignan
			Kabadougou	Odienné
4	GOH-DJIBOUA	Gagnoa	Gôh	Gagnoa
			Lôh-Djiboua	Divo
5	LACS	Dimbokro	Bélier	Toumodi
			Iffou	Daoukro
			N'Zi	Dimbokro
6	LAGUNES	Dabou	Grands-Ponts	Dabou
			Agneby-Tiassa	Agboville
			Mé	Adzopé
7	MONTAGNES	Man	Tonkpi	Man
			Cavally	Guiglo
			Guémon	Duékoué
8	SASSANDRA-MARAHOUE	Daloa	Haut-Sassandra	Daloa
			Marahoué	Bouaflé
9	SAVANES	Korhogo	Poro	Korhogo
			Tchologo	Ferkessédougou
			Bagoué	Boundiali
10	VALLEE DU BANDAMA	Bouaké	Hambol	Katiola
			Gbêkê	Bouaké

11	WOROBA	Séguéla	Béré	Mankono
			Bafing	Touba
			Worodougou	Séguéla
12	ZANZAN	Bondoukou	Bounkani	Bouna
			Gontougo	Bondoukou

Fait à Abidjan, le 09 juin 2021

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Eliane Attè BIMANAGBO
Préfet